

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2009508	Date d'inspection Le 24 mai 2023	
Nom de l'établissement Garderie Lisette Après-Classe		Numéro de téléphone (506) 577-4844	
Adresse 12 chemin Robichaud Cap-Pelé NB E4N 1Y8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	17 mai 2023	01 mai 2023
Commentaires : L'exploitante a envoyé la confirmation par courriel à l'inspectrice que l'inspection des détecteurs de fumée et des avertisseurs de fumée a été effectuée. La lacune est maintenant conforme.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	17 mai 2023	24 mai 2023
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe que la surface protectrice est adéquate autour des balançoires. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe les jeux libres à l'intérieur.
Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 mai 2023

Date

original signé par
Rosanna Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mai 2023

Date